

## LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX



Asmae Association  
Sœur  
Emmanuelle



TOUS PAYS



© ASMAE Egypte

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'ABDE vise les causes profondes, immédiates, sous-jacentes et structurelles de la non-réalisation des droits.

L'action d'Asmae vise à soutenir les enfants vulnérables et leurs familles via l'accompagnement sur mesure et dans la durée des acteurs locaux qui travaillent dans les domaines de l'éducation et de la protection de l'enfance. Cet accompagnement se traduit par un appui de proximité réalisé par les équipes permanentes d'Asmae basées sur le terrain dans un objectif de **renforcement de capacités** (techniques et organisationnel) et de **mise en réseau des acteurs locaux**. Pour atteindre cet objectif et que l'action d'Asmae ait un effet transformateur, cette démarche d'accompa-

gnement doit respecter une certaine posture, des phases distinctes et des modalités d'intervention bien définies.

Pour illustrer la démarche d'accompagnement d'Asmae, cette fiche de bonne pratique se concentre sur la mission du Conseiller Technique (CT), dont l'objectif final est la montée en compétences des professionnels de terrain, l'amélioration de la qualité des actions permettant le développement global de l'enfant, et la **promotion et le respect de leurs droits**.

## PARTIES PRENANTES/ACTEURS-ACTRICES

- L'ABDE incite à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les « laissés••s pour compte » et les plus vulnérables.
- L'ABDE implique une collaboration avec les autres intervenant••s en charge de l'application des droits de l'enfant localement.

+ Les partenaires bénéficiaires de l'accompagnement (professionnels de terrain et directions), ainsi que les enfants et familles, **détenteurs de droits** et bénéficiant de leurs services.

+ D'autres organisations de la société civile intervenant dans les domaines de l'éducation et de la protection de l'enfance ainsi que les organisations ou représentants communautaires.

+ Des partenaires institutionnels : instances administratives locales et ministères tutelles des partenaires.

Le conseiller technique doit avoir une vision micro (au niveau des professionnels accompagnés, du partenaire dans son ensemble et des enfants et familles accompagnées) et une vision macro (à l'échelle de sa zone d'intervention – régionale et nationale – prenant en compte les politiques publiques et l'ensemble des acteurs du secteur). Il doit donc penser ses interventions de manière cohérente et efficiente pour que son impact soit le plus large possible. Pour ce faire, il favorise **la collaboration et la mise en réseau entre différents acteurs** (de la société civile et institutionnels) en lien avec sa thématique d'intervention.

*Exemple : Une CT Alphabétisation est intervenue à Madagascar sur un projet d'une durée de 2 ans. Sa mission consistait à renforcer les capacités techniques des éducateurs de 2 partenaires Asmae qui accueillent des enfants en classes Alphabétisation pour les insérer ensuite dans le système éducatif formel.*

*Son accompagnement a permis de former les éducateurs sur la mise en pratique de différentes pédagogies (active, différenciée, ludique), co-construire avec eux des outils pédagogiques permettant aux enfants d'entrer plus facilement dans les apprentissages (lettres rugueuses, imagier, jeux locaux en bois permettant d'apprendre à compter etc.), et des outils d'évaluation simplifiés (grille d'évaluation par pallier) pour mieux suivre les progrès des enfants. Elle a alterné son appui entre sessions collectives et individuelles pour s'assurer que le contenu de son appui technique soit compris, assimilé et mis en pratique, et a organisé des mises en réseaux pour permettre un partage d'expérience.*

*Elle a associé les responsables hiérarchiques des éducateurs lors de moments clés pour permettre un meilleur suivi et appui de leur part, et élaboré des outils (référentiel de compétences des éducateurs) pour mesurer leurs progrès au cours de l'accompagnement et mieux suivre en quoi son appui permettait une montée en compétences.*

*Elle a associé les partenaires aux réunions de travail du Ministère de l'Education sur la Stratégie Nationale Alphabétisation afin de valoriser leur expérience auprès de ces acteurs institutionnels et leur permettre d'ajuster leur intervention suivant le contexte.*

## APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

- ✦ Un accent particulier est mis sur les enfants, leurs droits et leurs rôles en tant qu'acteurs sociaux. Ils sont impliqués et participent à toutes les étapes du projet.
- ✦ Les débiteurs d'obligation et les acteurs responsables sont ciblés par le projet et des activités spécifiques sont réalisées auprès d'eux.
- ✦ Le projet renforce les capacités des enfants à prendre la parole et à être entendus des décideurs et acteurs responsables sans leur porter préjudice pour revendiquer leurs droits.

Le CT construit son accompagnement autour de 3 phases distinctes dont chacune dispose d'objectifs, de modalités d'actions et d'outils différents et qui sont détaillés dans un Guide pratique de l'accompagnement.

### PHASE D'IMMERSION

Il s'agit d'une période d'observation lors de laquelle le CT est immergé dans les activités au rythme du partenaire et sans intervenir. Les objectifs sont de (1) comprendre en détail les missions du partenaire et son organisation interne ; (2) avoir une visibilité sur l'ensemble des activités des professionnels accompagnés. En particulier, le CT regarde la manière dont ils les mènent auprès des enfants et de leurs familles les activités **avec une attention particulière portée sur les problématiques liées au genre** et les questions liées à la protection de l'enfant. Le CT analyse aussi les outils à disposition des professionnels et leurs contraintes (3) **recueillir les attentes et besoins** des partenaires ainsi qu'identifier les **changements de pratiques nécessaires** afin de s'attaquer aux **causes profondes des violations des droits des enfants** et de leurs familles ; (4) dresser un état des lieux de la situation du partenaire au regard de son domaine d'expertise.

Cette phase d'immersion passe par :

- ✦ des temps d'observation in situ : accompagnement des professionnels lors des différentes activités (assister à une visite à domicile, à une classe...).
- ✦ des entretiens individuels et/ou collectifs avec les professionnels de terrain et leurs responsables mais aussi **avec les enfants et leurs familles pour recueillir leur avis**.
- ✦ la lecture de documents : pour s'informer sur le contexte, identifier les acteurs clés, les dynamiques en place... ;
- ✦ des temps informels : qui permettent de questionner, d'observer et d'en apprendre d'avantage sur les professionnels, leur travail, la situation des enfants et des familles, des éléments de contexte...

### PHASE D'APPUI

C'est le cœur de l'accompagnement. Le CT forme durant cette période les professionnels sur des thématiques clés en éducation et protection de l'enfant mais aussi sur des questions transversales telles que la prise en compte du genre dans les réponses proposées aux détenteurs de droits. Il assure le suivi nécessaire à l'appropriation et à la mise en pratique des connaissances, compétences et outils développées dans le cadre de son appui. Il reste à l'écoute des partenaires, les encourage à développer une **approche participative**, et assure une veille thématique et sectorielle permettant d'impliquer et d'élargir son action et son impact à d'autres acteurs.

La phase d'appui se caractérise par différentes formes :

- ✦ De la formation collective. Exemple : au Burkina Faso, un CT en appui pédagogique a formé une équipe d'enseignant.e.s formateur.rice.s à l'utilisation du « Yam Wekre », imagier créé

par Asmae et adapté au contexte burkinabé pour permettre aux enfants du préscolaire et du primaire d'entrer plus facilement dans les apprentissages grâce à une pédagogie basée sur le jeu.

- ✦ De l'appui et suivi individualisé. Exemple : à Madagascar, un CT en éducation spécialisée a accompagné des éducateurs dans l'utilisation de Projets Educatifs Individualisés (PEI). Il prend connaissance en amont des PEI élaborés par les éducateur.rice.s et prépare son intervention. Il partage ses retours en présentiel auprès de chaque éducateur.rice sur des temps individualisés et les guide dans la consolidation des PEI. Il assiste à la réunion lors de laquelle l'éducateur.rice présente les PEI au reste de l'équipe éducative et ajuste son intervention selon le besoin (prise de parole et intervention au cours de la réunion, demande de précisions/clarifications sur certains propos, partage de son observation en fin de réunion etc.).

- ✦ Des ateliers collectifs. Exemple : à Madagascar, un atelier est organisé par la CT Education afin de construire avec les éducateur.rices des fiches techniques d'activités à réaliser en classe avec les enfants.

- ✦ Des mises en réseau. Exemple : au Liban, une MER est organisée pour présenter aux partenaires d'Asmae et à d'autres associations et acteurs institutionnels les résultats d'une consultation visant à identifier les besoins et aspirations des jeunes au Liban, et de définir sur cette base et de manière participative le sujet d'une étude sur la jeunesse.

### PHASE DE RETRAIT

La fin de l'accompagnement est l'occasion de faire un bilan mais également de permettre aux partenaires de poursuivre dans la dynamique de renforcement de capacités et d'autonomisation engagée.

## ÉVALUATION

- Les activités de suivi-évaluation permettent de renseigner les indicateurs du projet afin d'évaluer l'amélioration de l'accès des enfants à leurs droits.
- La redevabilité vis-à-vis des enfants est assurée.

La période d'immersion des CT au sein des structures partenaires garantie une parfaite connaissance du contexte, des enjeux, des acteurs, difficultés et capacités d'initiatives de chacun et permet aux CT de construire des plans de **renforcement de capacités** en adéquation avec les besoins et attentes des partenaires et des enfants et familles bénéficiaires, de favoriser des échanges et des mises en réseau entre les différentes parties prenantes et pour **agir sur les causes profondes des violations des droits de l'enfant**.

La phase d'immersion permet aux CT d'avoir une excellente connaissance des équipes de terrain, de leurs difficultés, méthodes, approches, points forts et faiblesses, opportunités, ainsi que de la situation des enfants et des obstacles existants dans la réalisation de leurs droits. Cette **analyse de la situation de départ** est un atout qui permet au CT d'identifier les leviers sur lesquels porter son appui. Un autre point fort réside dans la stratégie d'action des CT qui apportent une expertise en plusieurs étapes : un appui individuel auprès de chaque professionnel et un appui collectif pour chaque partenaire, avant d'organiser des regroupements ou mises en réseau entre les différentes structures pour la diffusion d'outils et d'échanges d'expérience. Ces différentes modalités d'appui, à condition qu'elles soient bien réparties et en accord avec les besoins et possibilités des uns et des autres, permettent un renforcement de capacités effectif des partenaires pour leur permettre de **remplir leurs responsabilités** vis-à-vis des enfants qu'ils accompagnent.

La démarche d'accompagnement telle qu'elle est conçue permet de s'assurer de l'appropriation et de la mise en pratique des connaissances et compétences développées, ainsi que des outils éducatifs et pédagogiques co-construits avec les partenaires. L'aboutissement le plus significatif est le passage à l'échelle des outils co-construits (intégration des outils dans les dispositifs publics) dont la

formation est assurée par les professionnels qui ont été accompagnés par les CT. Les partenaires sont sensibilisés aux droits de l'enfant et encouragés à orienter leurs actions selon **l'intérêt supérieur de l'enfant**. Lorsqu'ils sont en posture de partage d'expérience ou de formation les partenaires peuvent à leur tour promouvoir ces principes. Lors de la phase d'immersion, le CT est amené à réfléchir à des indicateurs d'impact pour toujours garder en vue les **changements de pratiques et politiques** visées pour améliorer l'accès et la réalisation des droits de l'enfant. Cela lui permet donc de construire les outils nécessaires permettant de collecter les données témoignant de ces changements de pratiques.

La phase de retrait permet au CT de dresser un bilan de l'accompagnement : ce qui a été mis en place et les progrès accomplis ; d'évaluer les axes de progrès restants et formuler des recommandations en conséquence ; mettre en place les conditions nécessaires pour pérenniser les acquis de l'accompagnement et poursuivre leur démarche de **renforcement de capacités et d'autonomisation**. Un plan d'action est formalisé dans ce sens, et en collaboration avec les partenaires.

La démarche d'accompagnement doit répondre à un objectif de renforcement de capacités des partenaires en premier lieu mais ne peut s'y limiter. Pour augmenter l'impact sur la situation des enfants et suivant une **approche holistique du développement de l'enfant** c'est tout son environnement qui est pris en compte, de la cellule familiale à la communauté dans son ensemble. Les acteurs institutionnels, premiers responsables de la réalisation des droits de l'enfant sont inclus dans la démarche d'accompagnement et également soutenus pour être mieux capables d'**honorer leurs obligations**. Le CT favorise la collaboration et la mise en réseau de ces différents acteurs dans sa démarche d'accompagnement.

## CAPITALISATION

- Le projet prévoit une capitalisation, y compris sur les bonnes pratiques, en matière de réalisation des droits de l'enfant.

La démarche d'accompagnement a été formalisée en interne dans un Guide pratique de l'accompagnement pour permettre à chaque nouveau collaborateur, selon sa fonction dans l'équipe,

de mieux cerner ce que cette notion implique et comment elle est appliquée sur le terrain.